

Halte à la surenchère sur le dos des diabétiques, ces parias de la santé du 21^{ème} siècle.

A en croire la surenchère verbale ou écrite des acteurs concernés, le projet de loi HPST est idyllique ou au contraire une véritable agression envers notre système de santé. Certes, dans une démocratie, il est normal que chacun s'exprime mais de grâce, les arguments doivent être crédibles et vérifiés.

Pourquoi stigmatiser une nouvelle fois les diabétiques en annonçant des contrevérités ?

- « Le déficit de la sécurité sociale, c'est de leur faute ! »
- « Ils coulent les ALD ! »
- « Il y a des ALD graves et des ALD pas graves dont le diabète fait partie ! »
- « Maintenant ils sont responsables du déficit des hôpitaux, qu'ils encombrant indûment ! »

Banaliser le traitement du diabète et le réduire au seul traitement en ville, discriminer les diabétiques en considérant que la proportion d'alcoolique est plus élevée chez eux que dans le reste de la population, vouloir restreindre l'accès au permis de conduire au nom du « sacro-saint principe de précaution », limiter la prise en charge en ALD des diabétiques, etc. :

L'AFD ne peut accepter de laisser dire toutes ces contrevérités.

Ce qui est vrai :

- La grande majorité des diabétiques (plus de 80%) est suivie en ville et par leur médecin traitant.
- **10 000 amputations par an** sont liées au diabète
- **2500 mises au rein artificiel par an** (35% des nouveaux dialysés)
- **Première cause de cécité avant 65 ans** : traitements ophtalmologiques chirurgicaux lourds.
- **2^{ème} cause de maladie cardio vasculaire** : infarctus, accidents vasculaires cérébraux, artérites des membres inférieurs.

La prise en charge des soins de ces complications ne peut être réalisée en ville.

Responsable, l'AFD se bat pour que des économies soient faites. Cela ne peut se faire que grâce à une prise en charge des personnes atteintes de diabète, plus précoce, plus globale et pluridisciplinaire dans le cadre d'un plan de soins coordonnés où l'éducation thérapeutique et l'accompagnement sont reconnus. L'hôpital, dans ce parcours de soins, a toute sa place.

L'AFD réclame une offre de soins de proximité de qualité, accessible à tous, ainsi qu'une meilleure coordination ville-hôpital.

Si une réforme de l'hôpital est nécessaire, elle ne peut se faire au détriment du projet médical, et de la qualité des soins et des patients.

L'AFD appelle à l'ouverture de négociations transparentes et respectueuses entre tous les acteurs afin de reconnaître la mission de santé publique et de renforcer la confiance de nos concitoyens dans l'hôpital.

Renseignements : 01 40 09 24 25 / email afd@afd.asso.fr

Plus d'infos sur notre site Internet : www.afd.asso.fr

Contact presse : Delphine Dorier- 01 40 09 68 57- d.dorier@afd.asso.fr

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. L'AFD est une fédération de 127 associations locales qui regroupent plus de 130 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. AFD – 88 rue de la Roquette, 75544 – Paris cedex 11 - 01 40 09 24 25

